République Française
Département LOIRET
Canton DE MONTARGIS
VILLE DE VILLEMANDEUR

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 045-214503385-20251208-2025_0840-AR

ARRETE N° 2025_0840

INTERDICTION DE STATIONNER SUR L'ENSEMBLE DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE VILLEMANDEUR

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,

- **Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamement les articles L2122-21, L2122-24, L2212-1, L2212-2, L2542-2 et 2542-3,

- **Vu** le code Pénal et son article R 610-5,

- **Considérant** que le stationnement des véhicules sur les espaces verts municipaux occasionne de lourdes dépenses de refections des sols et des végetaux,

- **Concidérant** que le stationnement des véhicules sur les espaces verts municipaux empêche l'opération d'entretient des pelouses et végetaux, et nuit les efforts fournis par les agents communaux destinés à préserver et à embellir le paysage de la commune,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules est interdit et considéré comme gênant sur l'ensemlbe des espaces verts du territoire de la commune de Villemandeur.

ARTICLE 2 : Toutes les infractions constatées seront relevées et feront l'objet d'une contravention de 2ème classe conformement à l'article R 417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale, de la Police Municipale, des Services Technique ou société extérieur intervenant pour le compte de la Mairie et soumise à autorisation et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication.

ARTICLE 5: Madame le Maire de VILLEMANDEUR, Madame la Commissaire de Police de MONTARGIS, Le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de MONTARGIS, sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, Les Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 04/12/2025

Le Maire
VILLEMANDEUR
Denise SERRANO

Date d'affichage : 04/12/2025